



REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet de la consultation

PRESTATION D'ACCUEIL EVENEMENTIEL POUR LE CORUM & LE ZENITH SUD

Marché à Procédure Formalisée

Date limite de réception des Offres : **Vendredi 02 Juin 2023 (avant 12h30)**

La dématérialisation des offres est obligatoire

SOMMAIRE

1. LA CONSULTATION	3
2. RETRAIT DU DOSSIER	3
3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE).....	4
4. MODIFICATION ET VALIDITE	4
5. LANGUE ET SIGNATURE.....	4
6. DOCUMENTS A PRODUIRE	5
7. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES	6
8. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	6
9. MODALITES D'EXAMEN ET CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE	6
10. DELAIS DE PROCEDURE.....	7
11. DECLARATION SANS SUITE DE LA CONSULTATION.....	8
12. INDICATIONS RELATIVES AUX RECOURS	8

1. LA CONSULTATION

1.1. Objet du marché

La présente consultation concerne la **Prestation d'Accueil évènementiel** pour les diverses manifestations pouvant se tenir sur les sites du Corum et du Zénith Sud, gérés par MONTPELLIER EVENTS.

1.2. Typologie de marché

Il s'agit d'un Accord Cadre à Bons de Commande, mono-attributaire.

1.3. Allotissement et Décomposition en tranches

Le marché est global, il n'est pas prévu de décomposition par lots ou par tranches.

1.4. Procédure de passation

La procédure de consultation utilisée est la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des procédures propres à MONTPELLIER EVENTS intégrant les dispositions du Code de la Commande Publique.

Les candidats remettront à MONTPELLIER EVENTS un dossier comportant l'ensemble des éléments demandés relatifs à la capacité du candidat et à son offre technique et financière.

MONTPELLIER EVENTS analysera la recevabilité des candidatures et la valeur des offres au travers de l'ensemble de ces documents, sur la base des critères définis dans le présent règlement de la consultation. En définitive, après classement des offres finales, sera retenue l'offre la mieux disante.

1.5. Appréciation du marché

Le marché est effectué sans minimum de commande (en valeur ou en quantité), et avec un maximum plafonné à huit-cent mille euro par an.

1.6. Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

2. RETRAIT DU DOSSIER

Le retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE) se fait uniquement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com>.

Le téléchargement est gratuit. La plateforme achatpublic.com met à disposition des candidats une aide technique pour le téléchargement du dossier de consultation et la constitution électronique de l'offre.

En cas de besoin, le candidat dispose d'une assistance technique :

- Sur le site <http://www.achatpublic.com>
- Un service support client joignable :
 - Par tel au **08 92 23 21 20** (les jours ouvrés de 8h à 18h30)
 - Par mail support-entreprises@achatpublic.com

Préalablement au téléchargement du DCE, il vous sera demandé si vous souhaitez vous identifier. Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Cependant, l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'identification permet aux candidats d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- le présent Règlement de Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE) et le BPU en annexe
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

4. MODIFICATION ET VALIDITE

4.1. Modifications de détail au dossier de consultation

MONTPELLIER EVENTS se réserve le droit d'apporter au plus tard **07 jours calendaires avant la date limite** fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'ensemble des échanges sera effectué par le biais de la plateforme : achatpublic.com

En conséquence, le candidat doit être rigoureux lorsqu'il renseigne les rubriques de la plateforme dématérialisée et en particulier l'adresse électronique (mail).

4.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

5. LANGUE ET SIGNATURE

Si les documents fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original.

La signature n'est pas requise dans la phase de remise des offres.
Elle ne sera demandée qu'au candidat retenu.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation, le candidat s'engage à exécuter le contrat dans les conditions de son offre, que celle-ci soit signée ou non au moment de la remise.
S'il était retenu à l'issue de la procédure, il s'engage à réaliser ledit marché sans pouvoir se désister.

6. DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque réponse devra OBLIGATOIREMENT comprendre l'ensemble des documents suivants :

LA CANDIDATURE comprenant :

- 1) Une attestation d'immatriculation au RCS (Kbis ou équivalent).
 - ⇒ Datant de 2023.
 - ⇒ Le cas échéant, si le signataire des documents ne figure pas sur le formulaire Kbis, joindre la délégation de pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.
- 2) La copie de la déclaration DUME à compléter directement sur la plateforme *Achatpublic.com*.
 - ⇒ Comportant la déclaration du chiffre d'affaires portant sur l'objet du marché, des trois dernières années (2020 à 2022).
- 3) L'Attestation d'une police d'assurance de responsabilité civile professionnelle (RC Pro).
- 4) Une déclaration précisant clairement les effectifs de l'agence intervenant sur le secteur géographique de MONTPELLIER EVENTS.
 - ⇒ Comportant les coordonnées du Référent dédié à ce marché.
- 5) Un descriptif précis de références effectuées au cours des 3 dernières années, concernant des prestations en lien avec le marché.

Pour rappel, un candidat en redressement judiciaire se doit de transmettre la copie du/des jugements prononcés (au sens de l'article L.620-1 du code de commerce).

L'OFFRE comprenant :

- 6) L'Acte d'Engagement (AE) complétée par une personne habilitée.
- 7) Le BPU (Bordereau de Prix Unitaire) indiquant les montants unitaires des prestations.
 - ⇒ Réponse demandée sous **Format Excel**
 - ⇒ A titre informatif, le DQE se trouve sur l'onglet suivant.
- 8) Un Mémoire Technique permettant d'apprécier l'organisation proposée, la gestion des équipes et les qualifications des interlocuteurs.
 - ⇒ Mémoire de **maximum 30 pages** (hors annexes).
- 9) Le catalogue des tenues proposées.
- 10) Le descriptif des actions qui seront mis en œuvre pour la prestation du contrat, et qui permettront de limiter l'impact environnemental et/ou de favoriser l'intégration sociale.

Remarque :

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que chaque document précité est demandé séparément pour le dossier de remise de la candidature et l'offre.

Il n'est pas souhaité un document unique regroupement plusieurs documents.

De plus, tout dossier incomplet ou non-conforme aux exigences du présent règlement de la consultation pourra entraîner l'élimination de la candidature ou de l'offre.

➔ Le RC, le CCAP et le CCTP **ne sont pas** à remettre dans les réponses des candidats.

7. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que la candidature et l'offre doivent être conformes au Dossier de Consultation et notamment au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

L'analyse des candidatures portera sur les capacités de chacun (capacités administrative, juridique, économique, technique et professionnelle nécessaires à l'exécution du marché) et se fera sur l'appréciation des documents remis.

8. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

L'offre la mieux disante sera choisie à l'issue d'une note Globale et d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

➤ **Coût de la prestation = 50 points**

Le cout de la prestation sera calculé sur la base du montant total du DQE (second onglet au BPU).

Il sera ensuite appliqué la formule suivante :

(montant de l'offre conforme la moins disante /montant de l'offre du candidat) X 60

➤ **Qualité de prestation = 30 points**

L'analyse se fera au regard du Mémoire technique.

➤ **Tenues proposées = 10 points**

L'analyse se fera au regard du catalogue des tenues proposées.

➤ **Actions en faveur de l'environnement et de l'intégration sociale = 10 pts**

Le jugement se fera sur la base des actions détaillées dans le document dédié demandé dans l'offre.

9. MODALITES D'EXAMEN ET CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Il est procédé à l'examen de toutes les candidatures/offres parvenues dans les délais.

Tout document non correctement, ou non complètement renseigné pourra être une cause de rejet de l'offre.

Les offres jugées comme inappropriées ou inacceptables seront éliminées :

- Est considérée comme inappropriée : une offre sans rapport avec le marché, parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de MONTPELLIER EVENTS.
- Est considérée comme inacceptable : une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché par MONTPELLIER EVENTS, tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

MONTPELLIER EVENTS se réserve la possibilité de demander aux soumissionnaires de régulariser ou non leurs offres jugées irrégulières :

- Est considérée comme irrégulière : une offre qui ne respecte pas les exigences formulées par MONTPELLIER EVENTS notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable au marché.

Les offres recevables sont classées, par application des critères de sélection des offres et leur pondération définis ci-avant.

L'opérateur économique dont l'offre finale est classée première est désigné comme attributaire provisoire.

Condition d'attribution du marché :

Le candidat retenu deviendra titulaire définitif après avoir fourni les documents administratifs mentionnés ci-dessous :

- Attestation de vigilance (URSAFF)
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail
- Justificatif d'immatriculation (KBIS)
- Attestation de régularité fiscale
- Attestation d'assurance RC Pro
- Attestation sur l'honneur pour MONTPELLIER EVENTS

Il sera demandé seulement au candidat retenu, de déposer ces documents sur la plateforme de dématérialisation, mise à disposition gratuitement par MONTPELLIER EVENTS : <http://www.e-attestations.fr>

MONTPELLIER EVENTS transmettra l'ensemble des identifiants de connexion suite au courrier d'attribution du marché.

A défaut de produire ces documents dans le délai de 15 jours après la réception des identifiants, l'offre du candidat attributaire pourra être rejetée et il sera de fait éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les documents avant que le marché ne lui soit attribué.

10. DELAIS DE PROCEDURE

10.1. Remise des candidatures et des offres

La **date** et l'**heure limite** de remise des offres sont indiquées sur la **première page** du présent document.

Les réponses seront uniquement et obligatoirement déposées par voie électronique en passant par la plateforme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>

Remarque :

Anticiper un délai suffisant pour transmettre les réponses informatiquement.

Assistance technique :

En cas de besoin, le candidat dispose d'une assistance technique :

- Sur le site <http://www.achatpublic.com>
- Un service support client joignable :
 - Par tel au **08 92 23 21 20** (les jours ouvrés de 8h à 18h30)
 - Par mail support-entreprises@achatpublic.com

Si Le candidat souhaite transmettre une copie de sauvegarde des documents établie, elle devra être réceptionnée dans les délais impartis pour la remise des candidatures et offres.

Pour rappel, l'accueil de MONTPELLIER EVENTS est ouvert de 9h/12h et 14h/17h les jours ouvrés.

10.2. Questions et renseignements complémentaires

Les questions d'ordre technique et/ou administratif peuvent être déposées sur la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> dans la rubrique concernée.

Il ne sera répondu à aucune question orale.

Pour prendre en compte les délais internes de réponse et de diffusion, toute demande de renseignements complémentaires devra être déposée sur la plateforme **07 jours calendaires avant la date limite**.

Dans le cas où une question serait néanmoins posée après la date limite, MONTPELLIER EVENTS ne pourrait y répondre.

Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, chaque question posée, dans les délais impartis, fait l'objet d'une réponse adressée à l'ensemble des candidats, via la plateforme de dématérialisation.

Il est, vivement conseillé, dans un souci d'égalité de traitement entre les candidats, qu'ils indiquent leurs coordonnées afin de recevoir tout complément en cours de publication.

11. DECLARATION SANS SUITE DE LA CONSULTATION

A tout moment jusqu'à la signature du marché, MONTPELLIER EVENTS se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation et de ne pas attribuer le marché, pour une partie ou l'ensemble du marché.

Le cas échéant, MONTPELLIER EVENTS en informera les candidats ou les entreprises ayant retirés le dossier de consultation.

Suite à quoi, MONTPELLIER EVENTS aura la possibilité ou non de relancer une ou partie de la consultation.

12. INDICATIONS RELATIVES AUX RECOURS

Instances chargées des procédures de recours

Tribunal administratif de Montpellier
6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 67 54 81 00
<http://montpellier.tribunal-administratif.fr/>

Service de renseignements concernant l'introduction des recours

Greffe du tribunal administratif de Montpellier
Téléphone : 04 67 54 81 00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr